

Compte rendu de la Réunion du Conseil municipal

Du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mars, à 18h00

Le Conseil Municipal de Criteuil-la-Magdeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mars 2022

Présents : Mrs FOUGERE, MATIGNON, DESMORTIER, SAVIN et GUINET

Mmes DESMORTIER, PARRA RICHEN et SANSONNET

Absents Excusés: Sophia MOUSSA et Patricia PILLET

Procuration (s): Mme Sophia MOUSSA donne procuration à Mme SANSONNET Marlène

Secrétaire de séance : Marlène SANSONNET

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le compte rendu amène une réflexion particulière.

Monsieur MATIGNON précise qu'il a une petite remarque sur le paragraphe qui concerne Monsieur BERGERON. En effet, ce n'est pas la « création d'un square Jean BERGERON » mais la pose d'une plaque. Par ailleurs, il n'a jamais été sous-préfet de Cognac mais de Jonzac
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Rapport du Maire dans le cadre de ses délégations :

- Monsieur le Maire indique au conseil que le montant de la trésorerie 76 693,01€
- Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le président de la FNACA de Segonzac pour la plantation de l'arbre de la paix. Il indique que cette plantation se fera le 12 novembre 2022 à l'occasion de la commémoration du 11 novembre.
- Monsieur le Maire fait le point sur le financement des travaux de l'église et indique que la tranche ferme est payée la tranche optionnelle 1 est en cours et la tranche optionnelle 2 est à prévoir au budget 2022. Il indique également que la tranche optionnelle 2 devrait commencer en mai ou juin. Il demande à la secrétaire de mairie de bien vouloir envoyer la délibération à Monsieur LEBLANC, l'architecte et de lui préciser que les spots ont été retiré en novembre 2021.

3. Rapport des élus dans le cadre de leurs délégations

- Monsieur MATIGNON indique avoir eu un rendez-vous avec l'ADA de Jarnac pour modifier et réaménager le fossé à la Magdeleine en face de chez M. THILLARD. Il rappelle que ce dossier est ancien mais devrait commencer en septembre 2022 du fait des étiages. Par contre il précise que la route sera coupée pendant toute une semaine.
- Monsieur SAVIN rappelle que le bus a été vendu et qu'il est parti mais sur la route ils sont tombés en panne et n'ont pu revenir qu'à 50km/heure. Apparemment, le bus est depuis lors toujours chez le garagiste qui ne trouve pas la panne

4. Vote du compte administratif communal

Le Conseil Municipal de cette commune, réuni pour le vote du compte administratif 2021, sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée.

Délibérant sur le compte de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Michel FOUGERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Report excédentaire N-1 : 61 693,26€

Dépenses : 292 540,01 €

Recettes : 511 539,93 €

Excédent de clôture : 280 675,96€

Investissement

Report excédentaire N-1 : 289 538,20€

Dépenses : 822 235,39 €

Recettes : 401 429,40 €

Restes à réaliser : 363 620,25 € en dépenses et 297 855,07€ en recettes

Besoin de financement : 197 032,97 €

Hors de la présence de Monsieur Michel FOUGÈRE, maire, le conseil municipal approuve par 8 voix pour le compte administratif du budget communal 2021.

5. Vote du compte administratif multiservice 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, réuni pour le vote du compte administratif du multiservice 2021, sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée.

Délibérant sur le compte de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Michel FOUGERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Report excédentaire N-1 : 1 299,23€

Dépenses : 2 012,73 €

Recettes : 5 919,02 €

Excédent de clôture : 5 205,52€

Investissement

Report déficitaire N-1 : 3 153,66€

Dépenses : 4 297,79 €

Recettes : 4 232,66 €

Restes à réaliser : 0 € en dépenses et 0€ en recettes

Besoin de financement : 3 218,79 €

Hors de la présence de Monsieur Michel FOUGÈRE, maire, le conseil municipal approuve par 8 voix pour le compte administratif du budget multiservice 2021.

6. Vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

➤ Après **s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021** et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après **s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- **Statuant sur l'ensemble des opérations** du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant sur la comptabilité** des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, à l'unanimité des membres présents.

7. Vote du compte de gestion multiservice 2021

Le Conseil Municipal,

- Après **s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021** et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après **s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- **Statuant sur l'ensemble des opérations** du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant sur la comptabilité** des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, à l'unanimité des membres présents.

8. Affectation des résultats 2021

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion : 218 982,70€

Report à nouveau 61 693,26€

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 : 280 675,96€

Section d'Investissement

Solde d'exécution : 131 267,79€

Restes à réaliser :

Dépenses : 363 620,25€

Recettes : 297 855, 07€

Besoin de financement à la section d'investissement

197 032,97€

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 197 032,97€
2. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 : 83 642,99€

9. Affectation des résultats multiservice 2021

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion : 3 413,39€

Report à nouveau 1 299,23€

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 : 4 712,62€

Section d'Investissement

Solde d'exécution : 3 088,53€

Besoin de financement à la section d'investissement

3 218,79€

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 3 218,79€
2. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 : 1 493,83€

10. Vote des subventions aux associations pour 2022

Monsieur le Maire présente la liste des subventions qui ont été accordées en 2021 et propose au conseil municipal de définir les montants 2022.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** que les subventions 2022 seront réparties comme indiqué dans le tableau ci-dessous

	Versées en 2021	Demandée pour 2021	Montant accordée en 2022
Le Pêcheur Barbezilien	50	50	50
Groupe Théâtral	0	X	0
APE Grande Champagne Sud	200	200	200
A.F.C.C.R.E.	90	90	90
Société de chasse	300	300	300
Club de l'Age d'Or	50	X	0
Comité de Jumelage Heacham	0	X	0
SECOURS CATHOLIQUE	150	200	200
La fondation du patrimoine	55	55	55
Comité des Fêtes	0	1260	1260

Amicale des Donneurs de Sang	120	X	100
Eglise Saint-Jean-Baptiste	100	0	0
Croix Rouge 16 Barbezieux	200	X	200
ACJNA	59,21	59,76	59,76
A.M.C	100	500	500
TOTAL	1474,21		3 014,76

11. Vote des taux d'imposition 2022

Vu l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B *decies* du même code précisant que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soumis à l'article 1609 *nonies* C votent les taux des taxes foncières ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu les articles 1636 B *sexies* et 1636 B *septies* du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter, pour l'année 2022, les taux de fiscalité locale suivants :

- 44,73 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 52,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décide de planter un arbre de la paix en collaboration avec l'antenne locale de la FNACA

- **Dit** que l'emplacement qui sera utilisé pour cette plantation sera la plate-bande située rue du logis de l'épine en face du restaurant « aux délices du terroir » à côté du panneau d'affichage de la commune

Questions diverses :

- **Elections présidentielles**

Monsieur le Maire rappelle les dates des deux tours des élections et demande que soit envoyé les tableaux des permanences. Il rappelle également que les élections législatives auront également lieu en juin.

- **Prochain conseil municipal** : le 11 avril 2022

Séance est levée à 20h00